

cndp

Commission particulière

du débat public
Stockage souterrain
de gaz naturel
de Salins des Landes

Cahier d'acteur

Le contenu de ce cahier d'acteur n'engage que son auteur et en aucune façon la CPDP.

Bourg de Mimbaste



LES RIVERAINS DU STOCKAGE DE GAZ DE MIMBASTE

C'est une association, loi de 1901, déclarée à la préfecture des Landes depuis le 16 décembre 2011 dont le dossier est en cours d'étude. Dans ses statuts, l'association a pour objectif la défense des intérêts individuels et collectifs de nos patrimoines : immobilier, environnemental et écologique. Elle s'informera et agira auprès des porteurs de projets dont l'impact sur le village concernera ces intérêts et ces patrimoines. Elle informera la population et organisera, si besoin, des réunions d'information débat.

**Le projet d'EDF de stockage de gaz
sur les communes de Pouillon et Mimbaste
doit être abordé sous plusieurs aspects :**

- 1 - La géologie,**
- 2 - l'exploitation,**
- 3 - le raccordement au réseau.**



1 - Le contexte géologique :

Un diapir est une remontée verticale de formations salifères sous l'effet de la pression exercée par les couches géologiques situées au-dessus. Caricaturalement, les formations salifères remontent à la manière d'une pâte dentifrice qui giclerait lorsque l'on presse le tube. Pour autant la remontée de sels ne se fait pas aisément et cette remontée engendre deux types de failles :

- Des failles dites « normales », dues à la distension engendrée par le bombement des formations situées au sommet de la structure diapirique,
- Des failles en compression dites « inverses » au flancs de la structure diapirique dues aux cisaillements et frottements des formations salifères sur les autres roches traversées arrachant au passage des fragments de toutes tailles (du minéral à la dizaine de m³).

Donc, à la sismicité régionale (considérée comme modérée de niveau 3 sur une échelle de 5) s'ajoute une sismicité locale propre au phénomène diapirique, tant que celui-ci n'a pas atteint son niveau d'équilibre isostatique (différences de masses au sein de la croûte terrestre).

Christophe VERNOUX,
Réunion publique de DAX

Sur cette illustration (8), les pointillés jaunes délimitent l'emprise du diapir du dôme de sel.

Au droit de cette zone, 200 mètres sous terre, vous avez la formation salifère ; au-dessus c'est-à-dire entre la surface et ces 200 mètres, vous avez purement de l'argile. Cela signifie qu'au droit de cette zone, il n'y a pas les nappes dont vous parlez, on va les retrouver sur le pourtour du diapir. En fait, tous les aquifères encaissants sont sur le pourtour. Il faut bien voir que le diapir, c'est un dôme qui remontait, qui a traversé toutes ces nappes et les nappes se sont redressées sur le côté. Et alors, nous avons ici les niveaux des nappes verticalisées sur le côté, et après, nous retrouvons notre bassin.

Christophe VERNOUX,
Réunion publique de Saint Paul les Dax

(...)

Après, évidemment, on imagine bien que dans l'histoire géologique, lorsqu'une telle structure se met en place, cela ne se fait pas sans douleur. Donc, évidemment, il y a des fractures sur le côté qui vont accommoder un petit peu toutes ces déformations. Et notamment, au niveau de Dax, là, la fameuse lame de dolomie du Sénonien qui est complètement redressée atteste tout cela. Mais au niveau du sel en lui-même, le sel est un objet qui cicatrise et il n'y a pas de faille à redouter dans ce domaine-là.

Il est de l'intérêt des populations riveraines que l'opérateur puisse estimer les risques et définir les moyens de maîtrise d'une éventuelle « accommodation » suite aux événements tectoniques potentiels mais inéluctables.

En effet, ceux-ci nous apparaissent, non scientifiquement pris en compte, lorsque nous entendons et lisons les lignes suivantes.

Grégoire RICHEZ,
Réunion publique de DAX

L'exploitation des cavités peut effectivement, mais ce n'est pas systématique, amener ce qu'on appelle des phénomènes de **subsidence**, c'est-à-dire effectivement ces tassements de sol, de faible amplitude, mais qui n'ont lieu, je vais dire, qu'au droit des têtes de puits. Et donc, à cet endroit-là, effectivement, sur l'installation en tant que telle, on peut voir apparaître des tassements qui peuvent aller jusqu'à quelques millimètres par an. Mais quand on regarde sur les projets exploités, et certains depuis plus de 30 ans, 40 ans, on voit que l'amplitude maximum, a été de 20 à 30 millimètres sur la durée de vie, sur la durée de l'exploitation de l'installation. Et cela nous impose, pour la conception de nos installations, de prendre en compte ces phénomènes-là, mais en aucun cas, cela n'interviendrait sur les habitations qui se trouvent encore une fois à plus de 500 mètres, c'est vraiment localisé au droit de nos têtes de puits.



Commentaire :

Les géologues d'EDF et de ses sous-traitants connaissent parfaitement les déformations à l'aplomb des formations diapiriques et autres intrusions magmatiques (massifs annulaires) (données publiées dans une littérature scientifique largement disponible à des professionnels).

2 - L'exploitation :

Très peu d'informations ont été données sur le fonctionnement du stockage que ce soit dans les documents constitutifs du dossier ou lors des séances publiques. D'après, ce que nous avons pu comprendre, le gaz doit être comprimé de 70 bars (issu d'un éventuel réseau d'approvisionnement) pour être injecté dans la structure souterraine à 200 bars. Lors d'un soutirage pour utilisation, le gaz devra être pompé puis détendu et enfin réinjecté (dans un éventuel réseau de distribution).

En conséquence, les parois des cavités seront régulièrement soumises à des différences de pression variant alternativement de 70 à 200 bars au gré des soutirages ou remplissages de la douzaine de cavités.

Par ailleurs, les données géologiques connues par les études précédentes et confirmées par le premier forage montrent l'hétérogénéité des roches constitu-

Ils savent donc que ces déformations de subsidence ne se limitent pas « au droit de nos têtes de puits » mais affectent ou peuvent affecter un cône bien plus large, dont les dimensions sont fonction de la profondeur de la structure géologique (dans notre cas la profondeur des cavités de stockage).

tives du diapir, avec des alternances de sel gemme (halite), un peu de potasse (Sylvine), des passées de gypse et d'anhydrite, des intercalations de roches détritiques et d'argile. A cela, il existe, distribués de manière aléatoire, des blocs de dolomie et de dolérite « ramonés » lors de la mise en place du diapir.

Compte tenu de cette hétérogénéité naturelle, nous pensons que les variations de pressions dues à l'exploitation sont de nature à fragiliser les parois. Et donc de créer des effondrements et glissements au sein des cavités. Ces phénomènes auraient pour conséquence d'accentuer les phénomènes de subsidence et de mettre en périls les installations superficielles et donc la sécurité du site.

Nous demandons solennellement mais fermement à la présidence de la commission de débat public qu'il y ait une réelle information formalisée sur ces risques dans les conclusions de ce débat.

3 - Le raccordement du stockage aux réseaux :

Depuis la réunion de Messanges, puis tout au long du débat, le sujet du raccordement du stockage géologique profond au réseau demeure sensible et source des plus grandes interrogations et perplexités : sans raccordement quelle pourrait-être l'utilité d'un tel stockage, voire ceci ne cache-t-il pas quelques projet pharaonique ?

Rappelons qu'aucun élément ne concernant le raccordement au réseau national d'alimentation-distribution de gaz n'est versé au dossier initial. Rappelons qu'une carte a été promise lors de la réunion publique de Seignosse et qu'elle n'a toujours pas été présentée. Quelques explications ont été argumentées.



En l'occurrence, si ce raccordement est aussi simple et assuré que cela, pourquoi ne pas l'avoir intégré au projet dès le début ?

En tout état de cause, ce raccordement devra être financé : gazoduc et installation de raccordement. TIGF possède déjà des capacités et des possibilités d'extension suffisantes pour les années à venir. Sans être grand clerc, il est clair que TIGF n'investira pas le moindre centime d'euro pour un tel raccordement à un stockage dont il n'a nul besoin. Donc, il convient de rajouter quelques dizaines de millions d'euros au projet.

De même, aucun raccordement électrique, n'a été envisagé. Or l'intervention d'un participant de la réunion de St Vincent de Tyrosse a montré la nécessité de disposer d'une puissance électrique importante pour faire fonctionner les installations

de compression (pompage et injection). Ce point a d'ailleurs été publiquement admis par le maître d'ouvrage qui envisage une tranchée supplémentaire pour enterrer une ligne à haute tension.

Constat :

La structure géologique nous apparaît encore très mal connue (à moins que des données géophysiques supplémentaires soient restées confidentielles), mais d'ores et déjà les difficultés semblent sous évaluées.

Le fonctionnement reste nébuleux et mal explicité. Les scénarios des études de danger ne prennent pas en compte tous les risques : géologiques, ou risques de dysfonctionnement d'installations annexes.

Quel est le but réel d'une étude de stockage géologique profond ?

CONCLUSION :

Cette analyse met EDF dans l'obligation d'apporter des informations complètes sur toutes ces questions.

EDF doit demander une nouvelle étude du BRGM, organisme public, la dernière datant de 1998.

EDF doit mettre sur le site de la CPDP toutes les études et tous les documents relatifs aux problèmes sismiques, géologiques et sécuritaires, notamment la directive SEVESO 2 avec les critères de classement, la définition des périmètres de sécurité et les travaux que cela implique pour les riverains.

Jusqu'à la date de la décision sur la poursuite ou non du projet, EDF doit mener ses travaux dans la plus totale transparence avec les municipalités ainsi qu'avec les associations dont se seront dotées les populations concernées.